

EN ROUTE POUR LE SUD 66

LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRENEES-ORIENTALES

ÉVALUATION

Par Patrice Bégnana

Luc Chatel sait s’y prendre. En excellent toréador, il a proposé un chiffon rouge sur lequel un certain nombre de grosses bêtes se sont précipitées : l’évaluation par le seul chef d’établissement. Inutile de rappeler la chronologie : une fuite opportune dans la presse, une série de réactions et la proposition d’une action, une journée de grève deux jours avant les vacances de Noël.

Pendant ce temps, les motifs immédiats d’une grève reconductible sortent du “paysage syndical” : la masterisation qui exclut les couches sociales populaires de l’accès à notre métier tout en provoquant une absurde baisse des candidatures dans une période de montée continue de chômage ; la suppression l’an prochain de 14 000 nouveaux postes et le discours néolibéral qui fait de chaque fonctionnaire un parasite qui suce le sang des honnêtes

français ; la multiplication des précaires en tout genre ; sans compter des programmes absurdes, des horaires saupoudrées, qui participent de l’exclusion de ceux qui sont en manque de capital culturel.

Le chef d’établissement nous évaluerait : la belle affaire ! Comme si ce n’était pas déjà le cas pour 40% de la note. Passe encore que d’aucuns en aient profité pour demander qu’il ne nous évalue plus. Même pas. Le système actuel qui chaque année accorde une promotion à certains sur la base du pourcentage est un chef d’œuvre de bêtise administrative. Est-on dans les 30% qui ont les meilleures notes, on passe au grand choix. Ainsi est-il possible de ne pas obtenir de “promotion” une année avec des notes meilleures de promus de l’année précédente ou suivante. Bref, comment défendre cette aberration ? Qu’est-ce qu’un mérite qui dépend d’un pourcentage ? ↗

SOMMAIRE

Édito : Évaluation..... 1-2
 Livre : *L'évaluation, une menace ?*..... 2
 Non à l'évaluation en maternelle !..... 3

La nouvelle ligne de tir du gouvernement Sarkozy... les arrêts maladie ! Délai de carence ou carence sociale ? 4
 On ne paiera pas leur dette !..... 5-6
 Aide personnalisée 7
 Une avancée significative... 8

ÉDITO

➤ « Vérité au-deçà des 30%, erreur au-delà » nous répètent en chœur les prétendus pourfendeurs du ministre.

Et surtout comme si l'évaluation par l'inspecteur était une garantie de justice, d'équité, de charité. Comme d'habitude, la question fondamentale de savoir qui évalue la compétence des inspecteurs n'est pas posée. Ensuite, qu'est-ce qui prouve qu'en matière de pédagogie, le professeur, qui exerce, est moins compétent dans sa classe qu'un inspecteur qui n'exerce plus ? Qu'il y ait une grande diversité dans cette profession est une chose, la justification du système en est une autre. Car l'inspection, qui existe pour tous les fonctionnaires, dérive d'une conception et surtout d'une certaine pratique de l'État, disons impériale. Le chef, élu, plébiscité, donne des ordres indiscutables. L'inspecteur est là pour les répercuter. Bref, aucun contrôle démocratique dans un tel système, bien au contraire.

On nous dit qu'à la différence du proviseur, l'inspecteur connaît la discipline enseignée. Et alors ? Dès lors, n'importe quel universitaire ferait aussi bien l'affaire. Là encore il n'y a pas d'évidence. Que l'expérience montre au

contraire que l'inspection n'est pas une garantie de justice, d'équité, de charité, que l'arbitraire y règne, que certains se spécialisent même dans la chasse aux mauvais syndicalistes, aux professeurs qui refusent d'obéir aux ordres et contre-ordres, tout cela pour assurer leur plan de carrière, devrait suffire à remettre en cause un système profondément inique. Dire que le nouveau le sera plus est une pure vue de l'esprit. Mais surtout, ce n'est pas la question.

Une seule solution, la suppression des différents rythmes qui ne correspondent à aucun mérite. La suppression de cet étrange système qui veut que le salaire soit fonction d'une sorte d'ancienneté, comme si l'idée de carrière était en elle-même l'expression d'une pure justice.

Quant aux chefs d'établissement et aux inspecteurs, étant donné leur grande compétence pédagogique unanimement reconnue par Chatel et les tenants de l'actuel système, il est clair que leur retour dans les classes, devant des élèves dont ils connaissent parfaitement les besoins, sera pour eux une grande joie et l'occasion de servir au mieux, ce service public d'éducation, qu'ils aiment tant. ■

LIVRE

L'évaluation, une menace ?

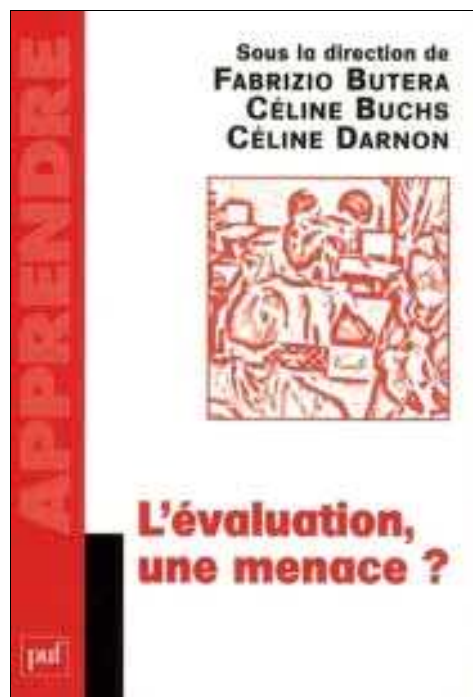
**Sous la direction de F. Butera, C. Buchs, C. Darnon
(PUF, octobre 2011)**

S'appuyant sur de nombreuses études internationales, cet ouvrage montre avec clarté que l'évaluation, quelles que soient ses formes, n'est pas une activité neutre et sans conséquences parfois graves sur les élèves.

Il rappelle quelques expériences inquiétantes (montrant par exemple les injustices de la notation en fonction du sexe des élèves) et expose les ravages psychologiques et sociaux de l'évaluation telle qu'elle est trop souvent pratiquée. Il fait également le point sur les débats actuels (comme celui de la suppression des notes).

Une lecture invitant à de salutaires remises en cause de nos pratiques pédagogiques !

Marc Anglaret



NON À L'ÉVALUATION EN MATERNELLE !

Par Marc Anglaret

Le journal « Le Monde » daté du 13 octobre a publié une version encore non officielle de l'« Aide à l'évaluation des acquis en fin d'école maternelle ». « Un document de travail qui n'avait aucune vocation à être publié » ! C'est ainsi que Luc Chatel qualifie ce texte. Il a suscité, à juste titre, de très vives protestations du fait de formulations particulièrement choquantes caractérisant les résultats de ces évaluations : « scores à risque », « score à haut risque ». Le fait même que la nature de ce risque ne soit pas précisée est révélateur : s'agit-il de risque d'échec scolaire ou de risque de dérive vers la délinquance ? La politique gouvernementale (à l'image de la récente proposition de l'UMP d'abaisser la majorité pénale à 12 ans) et les rapports du type de celui du député UMP Bénisti de 2004 sur la prévention de la délinquance nous donnent la réponse... Quoi qu'il en soit, après de ridicules justifications (une traduction littérale et inappropriée de l'anglais), assurance a été donnée que les formules comportant les « risques » en question ne figureront pas dans le document final.

Il n'en reste pas moins que le principe même de l'évaluation en maternelle pose problème. Une partie des enseignants y voient une reconnaissance du fait que l'école maternelle est une vraie école et pas une garderie, ce qui est aujourd'hui une évidence. Faut-il pour autant, à un âge où l'école n'est pas encore obligatoire, faire entrer des enfants de cinq ans dans une logique qui est au bout du compte celle du classement et de la compétition, et dont de nombreuses études montrent le caractère anxiogène et contreproductif en termes d'apprentissage(1) ? Quoi qu'en dise Luc Chatel (2), il s'agit bien ici d'une évaluation, comme l'indiquent non seulement le titre du document (« Aide à l'évaluation des acquis en fin d'école maternelle ») mais plus encore l'impressionnant attirail qu'il comporte (exercices, barèmes, fiches élève, fiches classe, etc.). De nombreux parents

ne s'y tromperont pas, qui seront fatalement stressés à l'approche de ces évaluations et communiqueront d'une manière ou d'une autre ce stress à leurs enfants.

Face aux multiples dénonciations de ce projet, le Ministre de l'Éducation nationale se justifie en invoquant la nécessité de repérer dès que possible les difficultés scolaires. Or les enseignants d'école maternelle n'ont heureusement pas attendu cette « aide à l'évaluation » pour porter leur attention sur leurs élèves en difficulté, sans pour autant leur faire subir des évaluations, aberrantes à cet âge.

D'autre part, cette justification révèle une nouvelle fois le terrible cynisme du gouvernement qui poursuit le démantèlement des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, notamment par la suppression de milliers de postes de RASED, le tout sur fond de démembrement de la médecine scolaire : il ne s'agit pas, on le voit, d'aider les élèves en difficulté, mais de préparer leur exclusion scolaire puis sociale. ■

(1) Lire à ce sujet, ci-contre, la présentation de l'ouvrage collectif *L'évaluation, une menace ?*

(2) Dans une interview sur le site du journal « Le Monde » : www.lemonde.fr/societe/article/2011/10/19/luc-chatel-un-reperage-precoce-est-necessaire_1590165_3224.html

ÉVALUER LES ÉLÈVES DÈS LA MATERNELLE POUR REPÉRER LES CAS "À HAUT RISQUE"!



La nouvelle ligne de tir du gouvernement SARKOZY... les arrêts maladie ! DÉLAI DE CARENCE ou CARENCE SOCIALE ?

Par Francis Maury

Après le relèvement du taux de TVA de 5,5% à 7% (hors produits de première nécessité), la non indexation sur l'inflation des seuils du barème de l'impôt sur le revenu, des prestations familiales et des aides au logement, le gouvernement de Nicolas SARKOZY choisit, encore une fois, de s'attaquer aux salarié-e-s les plus fragilisés-e-s pour sauver son fichu « triple A ».

Pour tenter de donner un peu de légitimité à ses coups bas, et s'attirer les faveurs de certains, le gouvernement éprouve, de plus en plus, un malin plaisir à opposer les salariés du public à ceux du privé. Pour autant, nul ne sera épargné, car plusieurs pistes semblent être à l'étude :

- pour les fonctionnaires, il s'agirait d'instaurer soit un délai de carence de 1 jour, soit une action sur les « primes » puisqu'une partie du revenu est versée sous forme de primes dans la Fonction publique ;

- pour les salariés du privé, le délai de carence pourrait passer de 3 à 4 jours.

« En sanctionnant financièrement les abus, nous créerons un effet dissuasif qui fera reculer la fraude » affirme le ministre du travail.

Pour nous, cette façon de montrer du doigt de présumés arrêts de maladie de complaisance, c'est faire injure, non seulement aux salariés, du public comme du privé, qui souffrent chaque jour de pratiques managériales

insupportables et de stress liés aux conditions de travail souvent pénibles, mais également au corps médical.

En instaurant de façon systématique, un délai de carence, ou en l'augmentant, le gouvernement n'agit en rien contre une « éventuelle fraude sociale ». Mais ce qui est certain, c'est qu'il fait des économies en diminuant directement les prestations sociales des plus démunis-e-s.

Le Président de la République répète son agacement à l'égard des fraudeurs, et son souci de ne pas perdre le moindre centime d'euros. Mais, si l'an dernier, le gouvernement a détecté « pour un montant de 458 millions d'euros » de fraude aux prestations sociales, il omet de dire qu'il ne fait rien pour véritablement juguler la fraude fiscale qui se situe (chiffres validés par le Conseil des Impôts) entre 45 et 50 milliards d'euros par an.

Nous condamnons, sans appel, ces mesures injustes qui sont une nouvelle atteinte aux droits sociaux. Nous appelons l'ensemble des salarié-e-s à construire un rapport de force durable permettant de faire reculer ce gouvernement. ■

(À partir d'un tract SOLIDAIRES)

**BIENTÔT UN JOUR
DE CARENCE POUR
LES FONCTIONNAIRES**



ON NE PAIERA PAS LEUR DETTE !

Par Nicolas Lambert

La dette publique, entend-on marteler sans cesse, est la raison de la politique d'austérité. Pour la résorber, il faudrait moins de dépenses publiques.

QUELLES SONT LES CAUSES DE LA DETTE PUBLIQUE ?

Les causes récentes :

Chaque année, le gouvernement se prive volontairement de :

- 66 milliards (niches fiscales)
- 15 milliards (impôt sur le revenu)
- 2 milliards (depuis la dernière réforme impôt sur la fortune)
- 30 milliards (exonération patronale de charges sociales)



Une cause profonde, plus grave :

Depuis 1973, l'État n'a plus le droit d'emprunter auprès de sa banque nationale (à 0%) mais doit le faire auprès des marchés financiers et des grandes compagnies financières qui s'engraissent comme jamais. Cela se traduit par la privatisation de la fonction monétaire qui

est attribuée aux banques. C'est à partir de ce moment que la dette publique augmente alors qu'elle était nulle !

En réalité, le montant de la dette est à peu près équivalent à la somme payée aux banques privée en intérêts, comme l'explique très bien le documentaire (en français sur Youtube) *Government debt explained (in a few minutes)* : www.youtube.com/watch?v=P8fDLyXXUxM

POURQUOI REFUSER DE PAYER LA DETTE ?

Un documentaire intitulé *Debtocracy – Chrékrotaia* (*Chréos* est le mot grec pour "dette") fait fureur en Grèce. Il s'appuie notamment sur :

- **Le concept de la « dette odieuse »**
Alexandre Sack élabore en 1927 la notion de « dette odieuse » qui a trois caractéristiques :
1) La dette a été contractée par les dirigeants sans l'agrément ni l'approbation des citoyens.
2) Les fonds empruntés sont investis dans des biens qui n'ont pas profité aux citoyens ou au pays.
3) Le prêteur est parfaitement informé de ces faits mais siffle en toute indifférence...

- **L'exemple de l'Equateur :**

L'Equateur pourrait être un des pays les plus riches de l'Amérique Latine. Mais à partir du moment où il découvre du pétrole, le pays ne connaît que les dictatures, la pauvreté, la dette et les tueurs économiques.

Quelques temps après, l'Equateur se révolte. La crise semble sous contrôle quand Lucio Gutierrez prend les choses en main et promet des réformes. Il se présente presque comme socialiste. Mais une fois aux affaires, il passe de nouveaux engagements auprès du FMI et impose une extrême rigueur.

Les citoyens décident qu'il doit partir et ce, par le même moyen que les présidents argentins, par hélicoptère. Le peuple se tourne alors vers le seul responsable politique à s'être opposé aux USA : Raphael Correa. « *Ce n'est pas normal que*

le supplément de revenu pétrolier qui arrive dans les caisses du pays reparte intégralement au remboursement de la dette. C'est injuste pour la population. 80% des revenus pétroliers doivent être destinés à améliorer les dépenses sociales dans l'éducation, la santé, la création d'emplois. Seuls 20% doivent aller dans le remboursement de la dette." dit-il en 2005.

Correa finit par devenir président de l'Equateur en 2006. L'une de ses premières décisions est de limoger le représentant de la Banque Centrale, d'en chasser les représentants du FMI. Six mois plus tard, Correa fait un pas de plus en établissant une commission de contrôle internationale.

En dépit des difficultés, la commission mène à bien sa mission et constate qu'une grande part des dettes est surévaluée. L'État communique ces résultats aux citoyens.

Possédant les résultats de la commission, le gouvernement démontre que la dette est infondée et bloque 70% de son remboursement.

• Le cas de la Grèce

« La Goldman Sacks a conseillé le gouvernement grec d'une main et de l'autre main attaquait le gouvernement grec. » dit Jean Quatremer, journaliste à Libération

Le scandale est découvert en 2010. Quelques jours avant, un ancien employé de Goldman Sacks avait été nommé à la tête de l'organisme de gestion de la dette nationale grecque.

« Embaucher quelqu'un qui a été chez Goldman Sacks, c'est comme embaucher un criminel pour surveiller votre maison... Effectivement il connaît bien les opérateurs et sait comment empêcher quelqu'un d'entrer dans votre maison, mais objectivement, le risque est bien plus grand qu'un jour il profite de votre absence pour tout piquer. Qu'est-ce qui me garantit que ce personnage qui est passé chez Goldman Sacks va gérer de façon optimale les affaires grecques ? » explique Jean Quatremer.

L'exemple de l'Equateur nous a montré que les circonstances illégales dans lesquelles la dette a été générée peuvent être dévoilées par une commission d'enquête d'économistes.

Plusieurs spécialistes politiques et

économiques se prononcent contre le remboursement de la dette :

« Même si il était démontré que l'intégralité des 350 milliards d'Euros de la dette souveraine grecque étaient légitimes, la Grèce ne pourrait de toute façon pas l'honorer. Il faudra donc l'effacer. Si le poids de la dette impose le démantèlement des hôpitaux, de l'éducation, des routes, dans ce cas c'est le coût social qui deviendra insupportable. Je ne comprends pas comment un gouvernement socialiste, élu démocratiquement, peut décider de faire défaut à ses citoyens plutôt qu'aux institutions financières. Il n'y a pas d'autre choix, dans les décennies qui viennent, que de ne pas honorer la dette car elle est basée sur le néolibéralisme. Et le comportement néolibéral était un crime contre l'humanité. Personne n'a l'obligation de payer cette dette, parce que cette dette a été accumulée à travers un fonctionnement vicieux du marché. » explique Constantin Lapavistas.

« N'ayez surtout pas peur, en tant que Grecs, de revendiquer vos droits dans l'UE, par rapport au gouvernement grec. C'est fondamental, c'est en se battant qu'on fait respecter ses droits. Ce n'est pas en se soumettant au diktat des créanciers. Regardez la Tunisie, regardez l'Egypte. C'est quand une population se met en action qu'elle peut réellement changer une situation », dit Eric Toussaint.

... ET EN FRANCE ?

Un site, www.audit-citoyen.org, appelle à soutenir, en signant une pétition le collectif national pour un audit citoyen de la dette publique, ce site appelle également à la création de collectifs locaux.

Si l'on examine les causes de cette dette, l'on comprend qu'elle n'est en fin de compte qu'une excuse pour mieux démanteler les services publics, dont l'éducation. ■

(Sources : Solidaires, Debtocracy)

AIDE PERSONNALISÉE...

Par Francis Maury

Quelques avantages...

Sur la forme, les modes de regroupement sont très divers, allant de petits groupes d'élèves au groupe classe. Le temps consacré à cette aide varie d'une école à l'autre : matin, midi, soir ; 4 fois une demi-heure, 3 fois 40 minutes ou 2 fois 1 heure. Sur le fond, les interventions concernent en grande majorité des enfants ayant des lacunes ponctuelles dans un domaine particulier (français, mathématiques) ou ayant besoin d'une « reprise scolaire » pour automatiser un apprentissage.

La plupart des enseignants s'accordent sur l'impact positif d'un tel dispositif sur la relation à l'élève : l'aide en petits groupes favorise les échanges et constitue un moment privilégié de communication où l'enfant peut travailler à un rythme plus adapté dans une approche parfois plus ludique. Ils sont néanmoins unanimes pour en dénoncer les carences, les contraintes et les paradoxes.

... beaucoup de limites !

En effet, l'aide personnalisée hors temps scolaire alourdit une journée de classe déjà bien trop longue pour de nombreux enfants. Associée aux nouveaux programmes et à la semaine de 4 jours personnalisée, elle contribue à créer un système très rigide qui donne le sentiment aux collègues d'être obligés de tout faire dans la précipitation.

Si l'aide peut s'avérer efficace pour quelques enfants ayant des problèmes scolaires passagers et peu importants, elle ne peut être la réponse à l'échec scolaire. Et c'est bien là que le bât blesse... La mise en place de l'aide personnalisée va de pair avec la volonté politique de supprimer les RASED ; comme si la reprise de connaissances non acquises suffisait à résoudre la difficulté à l'école. Lorsque les obstacles sont différents (stratégies, projet et statut d'élèves, sens donné aux apprentissages, identité...), les aides personnalisées sont inefficaces et risquent tout au contraire d'aggraver la situation. Les enseignants non formés à ces spécificités réaffirment la nécessité de pérenniser les RASED, conscients et persuadés qu'il ne suffit pas de repérer les manques pour les combler, et qu'une analyse des difficultés au cas par cas est indispensable.

Toujours de l'hypocrisie, partout de l'hypocrisie

Plutôt qu'une aide personnalisée, les enseignants

du premier degré demandent des moyens pour travailler en petits groupes pendant le temps scolaire, pour se concerter, pour rencontrer les différents partenaires de l'école et pour vivre plus sereinement leur profession.

On ne peut qu'être dubitatif face à un tel paradoxe : le ministère se félicite de la mise en place d'une aide personnalisée, mais augmente dans le même temps le nombre d'élèves par classe en réduisant le nombre d'enseignants. Plus il y a d'enfants dans une classe, et moins l'enseignant peut être disponible pour chacun d'entre eux. Au lieu de rajouter des heures de cours aux élèves en difficulté et de supprimer les RASED, ne serait-il pas plus logique de diminuer les effectifs dans les classes et de donner des moyens supplémentaires aux RASED pour apporter les réponses adaptées à la difficulté ? Logique, oui ; économique, non.

L'hypocrisie a de beaux jours devant elle.

Aucune obligation scolaire...

aucune évaluation (réelle et objective)...

Rappelons que la mise en place de l'aide personnalisée a évacué deux heures d'enseignement OBLIGATOIRES par semaine pour TOUS les élèves au profit de deux heures d'enseignement FACULTATIVES pour environ 20 % des élèves.

Pourtant grand champion des évaluations à tout va, y compris de celles qui finissent enfin par apparaître comme inutiles voire néfastes (voir les conclusions de plusieurs rapports sur les évaluations nationales CE1 et CM2 que SUD Education dénonce depuis le début), nul ne se préoccupe d'évaluer l'impact réel du dispositif d'aide personnalisée pourtant maintenant mis en place depuis plusieurs années. En vérité il serait certainement dangereux d'évaluer un pseudo dispositif d'aide pédagogique à l'impact médiatique immédiat incontestable et aux effets pervers catastrophiques à moyens termes. Seul rapport officiel, l'Inspection Générale nous parle de réussite du fait de l'adhésion des parents et des acteurs éducatifs ; cependant le faible impact du dispositif sur les résultats des élèves est tout de même constaté ; *quid d'un dispositif dont l'essence est l'aide aux élèves et qui se révèle peu ou pas performant.... Tant pis, il PLAIT !* ■

éducation
Sud66

3, impasse San Gil
66000 PERPIGNAN

tél. : 06.84.89.01.17

e-mail :
sudeducation.66@laposte.net

site web
départemental :
www.sudeducation66.org

Site web
national :
www.sudeducation.org

**Permanences
tous les vendredis**

L'Équipe Syndicale de SUD Éducation 66 :

- Francis Maury (déch. 6h)
- Anne-Julie Borne (3h)
- Emmanuel Peroy (3h)
- Marc Anglaret (3h)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Nicolas Lambert
- Mikaël Thévenot

En route pour le Sud 66

Trimestriel

N° 32 - Décembre 2011 /

Janvier / Février 2012

N° de CPPAP : 0913 S 06756

Directeur de publication :
Benjamin Garcia

Journal imprimé par
SUD Éducation 66
3, impasse San Gil
66000 Perpignan

PREMIER DEGRÉ

UNE AVANCÉE SIGNIFICATIVE...

Par Michel Benkemoun

Au début de l'année, une centaine de contrats aidés de personnes assurant une aide administrative dans les écoles ont été supprimés dans les Pyrénées-Orientales. Ceux conservés ont certes été répartis dans les écoles ayant le plus de classes, mais ayant aussi le plus de décharges de direction.

Face à cette situation, les directeurs ont décidé, avec raison, de se mettre en « grève du zèle » pour exprimer leur impossibilité de répondre aux demandes croissantes de l'inspection (enquêtes, gestion informatique, paperasses diverses, ...).

Les directeurs ont gagné... le droit de ne pas faire une partie des heures d'aide personnalisée (deux heures par semaine) pour les convertir en heures administratives. C'est vous dire le peu de cas que fait notre hiérarchie de cette aide personnalisée, si chère à ses yeux !

Plus on a de décharges, plus on a gagné d'heures administratives ! Le contraire aurait été plus logique, surtout pour ceux qui n'ont pas de décharges et qui ne sont pas près d'avoir un aide administratif tout en ayant autant d'enquêtes, etc., à faire.

Ces heures sont des heures d'enseignement, des heures dues aux élèves, supprimées au profit de la gestion administrative. Cela les arrange bien car cela ne leur coûte rien, pas un euro !

Et ce après avoir déjà supprimé deux heures d'enseignement pour tous. Voilà un bel exemple de la gestion comptable qui, comme pour les postes, est devenue le mode d'administration de l'Éducation nationale. Le pédagogique ne compte plus, les élèves encore moins...

Le plus dérangeant, c'est que certains syndicats commencent à penser comme notre administration et en arrivent à considérer cet accord comme une victoire ou une avancée.

Des heures d'enseignement transformées en heures administratives, ce n'est pas une victoire c'est une régression pour nos élèves, nos écoles, notre métier.

Cela permet de faire passer la pilule de la suppression de plus de 100 postes d'aides administratifs.

Voilà comment on désamorce une vraie revendication au détriment du pédagogique.

C'est révélateur du mépris qu'a notre hiérarchie pour l'enseignement !